

Alcéane

#10 AUTOMNE 2016

HOME

LE MAGAZINE DES LOCATAIRES D'ALCÉANE



Jacqueline Salmon

du vent, du ciel, et de la mer

MuMa - Le Havre
Musée d'art moderne André Malraux

19 novembre 2016
23 avril 2017

muma-lehavre.fr



LE HAVRE
PATRIMOINE MONDIAL



CERCLE DES
MÉCÈNES
DU MUMA


MuMa


le Havre

sommaire

#10 AUTOMNE 2016

À LA UNE

P 4 - **SCHOONER & CALIARI : UN HAVRE DE VERDURE
À LA MARE-ROUGE**

L'ACTU DES CHANTIERS

P 9 - **PENDANT CE TEMPS SUR LE PATRIMOINE**

AU QUOTIDIEN

P 10 - **UNE CONSEILLÈRE TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE !**

P 12 - **SIMPLIFIEZ LA GESTION DE VOTRE BUDGET !**

P 13 - **100% DES EMBALLAGES SONT DÉSORMAIS RECYCLABLES**

P 14 - **SOYEZ RASSURÉ(E), SOYEZ BIEN ASSURÉ(E) !**

P 15 - **POUR DE BONNES RELATIONS DE VOISINAGE**

DU CÔTÉ D'ALCÉANE

P 16 - **DES LOCATAIRES CONNECTÉS**

P 17 - **ALCÉANE EN BAS DE CHEZ VOUS**

P 18 - **VOS NUMÉROS ET CONTACTS UTILES**

P 19 - **NOS ANNONCES DE LOGEMENTS EN VENTE**



AGNÈS FIRMIN-LE BODO / PRÉSIDENTE D'ALCÉANE

édito

« Alcéane poursuit son développement
au service des locataires. »

L'inauguration de la résidence Schooner & Caliari, le 8 juillet 2016, 23 logements collectifs et 16 pavillons situés dans le quartier de la Mare-Rouge, marque la fin de la convention ANRU NORD *. Cet ambitieux programme national de rénovation urbaine est, sans conteste, une réussite. Alcéane a ainsi réhabilité et résidentialisé 3830 logements et construit 498 nouveaux logements.

Ces 39 logements BBC (Bâtiments Basse Consommation) sont l'expression de notre savoir-faire et de notre attachement à participer au renouvellement de la vie de quartier.

Toujours mobilisé pour satisfaire au mieux ses locataires et accroître son offre locative, Alcéane reste ambitieux : au cours des cinq prochaines années, 709 logements neufs seront construits. En 2015, 119 nouveaux logements sont venus compléter l'offre locative d'Alcéane et 288 ont été entièrement réhabilités.

Vous découvrirez aussi dans ce magazine un dossier sur les conseillères sociales d'Alcéane. Cinq personnes disponibles, à l'écoute des locataires, soucieuses de trouver la meilleure réponse aux problèmes exposés. N'hésitez pas à les solliciter !

Pour nous contacter, effectuer vos démarches, n'oubliez pas que le site internet Alceane.fr est accessible tous les jours. C'est un moyen simple et efficace pour nous transmettre vos demandes.

D'autres développements à venir, portant en particulier sur les facilités nouvelles concernant les réparations locatives, vous seront proposés. Nous vous donnerons de plus amples informations prochainement.

Je vous souhaite, chers(res) locataires, une très bonne lecture.

*ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) : la première convention, appelée ANRU Nord, concerne la partie haute de la ville du Havre.





UN HAVRE DE VERDURE À LA MARE-ROUGE

SCHOONER & CALIARI

SCHOONER : RUE OLYMPE DE GOUGES & RUE JEF FRIBOULET 76620 LE HAVRE

CALIARI : RUE MAURICE DE VLAMINCK & WILLIAM BEAUFILS 76620 LE HAVRE

Les 39 nouveaux logements de la résidence Schooner & Caliari offrent une nouvelle perspective de l'habitat social et viennent achever les travaux de rénovation urbaine entrepris par Alcéane à la Mare-Rouge grâce à la convention ANRU Nord.

Les 16 pavillons et les 23 appartements de la résidence illustrent parfaitement la volonté d'Alcéane de placer l'humain au cœur de son habitat en offrant des logements alliant bien-être, respect de l'environnement et convivialité. L'architecte a fait la part belle aux espaces verts et a optimisé la luminosité dans les logements : tous ont une exposition traversante permettant un ensoleillement optimum et sont dotés d'une terrasse privative. Les séjours des pavillons sont prolongés à l'extérieur par une terrasse minérale et s'ouvrent sur un jardin arboré. La conception des logements s'appuie sur les principes de l'architecture bioclimatique avec notamment des toitures végétalisées ne demandant qu'un entretien minimal.

PHOTOS : GUY ISAAC



Les 23 appartements sont répartis sur 3 bâtiments de 2 étages maximum et ont une entrée indépendante.



La résidence a été inaugurée le 8 juillet 2016 en présence d'Agnès Firmin-Le Bodo, Présidente d'Alcéane, François Lobit, Sous-préfet du Havre et Jean-Pierre Niot, Directeur Général d'Alcéane.



16 PAVILLONS

- 8 pavillons de type 4 avec une surface moyenne de 103 m².
- 7 pavillons de type 5 avec une surface moyenne de 116 m².
- 1 pavillon de type 6 avec une surface de 126 m².

23 APPARTEMENTS

- 3 appartements de type 2 avec une surface moyenne de 55 m².
- 9 appartements de type 3 avec une surface moyenne de 72 m².
- 10 appartements de type 4 avec une surface moyenne de 85 m².
- 1 appartement de type 5 avec une surface de 109 m².



ACCESSIBILITÉ

Tous les pavillons sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les 5 appartements situés en rez-de-chaussée sont accessibles et adaptés aux PMR.



TOITURES / ISOLATION

- Couverture en zinc pour les pavillons et toitures terrasses végétalisées pour les immeubles collectifs.
- Façade en enduit.
- Isolation thermique extérieure en bardage bois et zinc.



CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

- Chaudière individuelle gaz à condensation.



MENUISERIES EXTÉRIURES

- Fenêtres en PVC double vitrage.
- Volets roulants en aluminium aux rez-de-chaussée et en PVC aux étages.
- Motorisation des volets pour les logements adaptés aux PMR.



ÉQUIPEMENTS

- Jardins privatifs, celliers, garages et terrasses pour tous les pavillons.
- Terrasses pour tous les appartements.
- 16 garages individuels (pour les logements collectifs).
- 1 local à vélos.

ARCHITECTE : GA ARCHITECTURE



SITUÉE INITIALEMENT ENTRE LES RUES ROBERT SURCOUF ET PAUL VÉRONÈSE
LA RÉSIDENCE A ÉTÉ BAPTISÉE SCHOONER & CALIARI. MAIS POURQUOI CE NOM ?



SCHOONER

EN RÉFÉRENCE AU CORSAIRE FRANÇAIS SURCOUF (1773 -1827).

Le *schooner* (ou goélette) a été inventé par des marins hollandais au XVI^e siècle sous le nom de «Schoener» qui a donné, par la suite, le terme anglophone *schooner*. Très utilisé à partir du XVIII^e siècle en Amérique du nord pour sa maniabilité et sa vitesse, malgré des vents défavorables, ce navire pouvait également naviguer en eaux peu profondes et être armé d'assez de petits canons pour intimider les navires marchands. Au XVIII^e siècle, il fut utilisé pour des opérations militaires (embargo, piraterie), de transport et couramment pour la pêche à la morue près du Groenland, de l'Islande et de Terre-Neuve (à partir des ports de Paimpol et Fécamp).



CALIARI

EN RÉFÉRENCE AU PEINTRE VÉNITIEN VÉRONÈSE (1528 - 1588).

Son véritable patronyme reste inconnu : le peintre ayant signé successivement Paolo Spezapetra (surnom paternel), Paolo di Gabriele, Paolo da Verona ou Paolo Caliari (probable nom d'emprunt). Finalement, il sera connu sous le nom de *Véronèse* en raison de son lieu de naissance (Vérone). Véronèse est connu comme étant un grand coloriste et pour ses décorations illusionnistes (trompe-l'œil). Bien qu'il ait joui d'une popularité de son vivant, il fut ignoré des critiques de son temps. Toutefois, son œuvre a influencé toute la peinture postérieure et de nombreux artistes comme Vélasquez ou Rubens puis les coloristes européens dont Delacroix et Cézanne au XIX^e siècle.

RUBY ONYINYECHI AMANZE
MALALA ANDRIALAVIDRAZANA
SENI ANNA CAMARA
VIRGINIA CHIHOTA
LEBOHANG KGANYE
ZANELE MUHOLI
MIMI CHERONO NG'OK
FATOU KANDÉ SENGHOR
SUE WILLIAMSON

EXPOSITION

DU 15 SEPTEMBRE
AU 31 DÉCEMBRE 2016

L'AUTRE
CONTINENT
ARTISTES, FEMMES,
AFRICAINES

Zanele Muholi, Sibusiso, Cagliari, Sardinia, Italy, 2015, Somnyama Ngonyama series, digital print on alu Dibond 6mm, 210 x 140 cm - © Zanele Muholi - Courtesy of Stevenson Cape Town and Johannesburg

MUSÉUM DU HAVRE
Place du Vieux Marché, 76600 Le Havre
Du mardi au dimanche (sauf jeudi matin), 10h-12h / 14h-18h



PENDANT CE TEMPS SUR LE PATRIMOINE

Maintenance, travaux, aménagements, les équipes d'Alcéane multiplient les opérations d'amélioration du patrimoine pour vous apporter toujours plus de confort.

Aménager pour plus de sécurité

CAUCRIAUVILLE (9 AU 29 RUE LOUISE MICHEL)

JUILLET 2016

Les halls sont désormais plus sûrs suite au remplacement des portes d'entrée et l'installation de nouveaux portiers phoniques avec combinés vidéo.

OCTEVILLE-SUR-MER (1 AU 12 IMPASSE DES QUESNEAUX)

JUILLET 2016

De nouveaux portails en acier ont remplacé les anciens portillons en bois.

MONT-GAILLARD (91, 95 ET 97 RUE DE LA BIGNÉ À FOSSE)

JUILLET 2016

Les portes des 3 halls d'immeubles ont été changées pour apporter plus de sécurité et de confort aux locataires.

LA SYMPHONIE DES LUMIÈRES - SEPTEMBRE 2016

2 nouvelles colonnes enterrées de récupération des ordures ménagères ont été mises en place, rue Léon Peulevey, pour faciliter la collecte des déchets.

LE HOMET (10 ET 14 RUE DU HOMET) - SEPTEMBRE 2016

Le confort et la sécurité des habitants ont été renforcés avec le remplacement des gardes corps et les barres d'appui de fenêtres.

GUSTAVE BRINDEAU (112 ET 114 RUE G. BRINDEAU)

OCTOBRE 2016

De nouveaux portiers phoniques, équipés de la visiophonie, ont été installés.

Un petit coup de neuf !

JEAN JAURÈS (RUE DU COMMANDANT ABADIE, AUGUSTE DELAUNE ET AVENUE JEAN JAURÈS)

JUIN 2016

L'équipe express propreté a rénové les escaliers de 8 halls d'entrée. Après le nettoyage des murs et des marches, un enduit de rebouchage a été appliqué. Pour finir, les murs, les mains courantes et les portes palières ont été peints.



Des travaux pour un meilleur confort

BREQUIGNY (MONTIVILLIERS) - SEPTEMBRE 2016

L'ensemble des radiateurs de la résidence ont été renouvelés.

CAUCRIAUVILLE (RUE EDOUARD VAILLANT) BLÉVILLE (PASSAGE ROBERT CERTAIN)

SEPTEMBRE 2016

Pour assainir et favoriser le passage de l'air des 2 résidences, les conduits de ventilation naturelle et les bouches d'extraction ont été nettoyés et les colonnes dépoussiérées.

GRADINS JARDINS - SEPTEMBRE 2016 À JUIN 2017

Des travaux de mise aux normes des installations électriques sont en cours dans les 109 logements. Ils comprennent le remplacement des tableaux électriques, des prises de courant, de la filerie et des interrupteurs.

RUE DE FONTAINE LA MALLET - FIN 2016

Le pavillon va connaître une grande rénovation avec le remplacement des menuiseries extérieures, du portail et du portillon, le réagencement des pièces, la démolition du cellier dans l'espace extérieur et la création d'une terrasse. L'ensemble des installations électriques sera mis en conformité et le système de chauffage au gaz sera modernisé avec, entre autres, la pose de nouveaux radiateurs. La cuisine et la salle de bains seront adaptées pour accueillir des personnes à mobilité réduite.



Une conseillère toujours à votre écoute ...

Vous rencontrez une difficulté de paiement de loyer ?
Surtout, n'attendez pas et contactez rapidement
une conseillère sociale. Des solutions sont toujours possibles.

Votre conseillère sociale se tient à votre disposition au siège social d'Alcéane
lors de sa permanence et sur rendez-vous les autres jours (voir ci-contre les jours
de permanence et les coordonnées de votre conseillère).

Dès l'apparition d'une difficulté de paiement, contactez immédiatement
votre conseillère sociale qui cherchera avec vous des solutions, vous
informera des aides auxquelles vous pouvez prétendre et ainsi éviter
d'aggraver votre dette.

Elles peuvent également vous orienter vers des professionnels adaptés à
vos besoins (CAF, CCAS, CMS) et vous accompagner dans vos démarches.
La conseillère sociale étudiera avec vous les modalités de remboursement
de votre dette (plan d'apurement).

Sans réponse de votre part aux lettres de relances, aux messages
téléphoniques ou aux avis de passage, vous vous exposez à une
suspension du versement de votre APL et votre dossier sera transmis à un
huissier de justice. Les frais de poursuite seront à votre charge.

Quelle que soit la procédure, ne pas vous manifester ne fait qu'aggraver
votre situation.



SI VOUS HABITEZ À ...

- **LA MARE ROUGE - LE BOIS DE BLÉVILLE
MONTIVILLIERS - EPOUVILLE
FONTAINE LA MALLET :**

Votre conseillère est Mme Martin
Téléphone : 06-98-60-11-18
Mail : p.martin@alceane.fr
Permanence le mardi matin de 8h30 à 12h30

- **BLÉVILLE - MONT-GAILLARD
OCTEVILLE SUR MER - ETRETAT
CRIQUETOT L'ESNEVAL - YPORT :**

Votre conseillère est Mme Eudier
Téléphone : 06-27-65-93-05
Mail : m.eudier@alceane.fr
Permanence le jeudi matin de 8h30 à 12h30

- **CENTRE-VILLE - TOURNEVILLE
HAUT-GRAVILLE - FRILEUSE APLEMONT :**

Votre conseillère est Mme Havé
Téléphone : 06-98-60-11-09
Mail : n.have@alceane.fr
Permanence le mardi matin de 8h30 à 12h30

- **QUARTIERS SUD - GAINNEVILLE
GONFREVILLE L'ORCHER
SANDOUVILLE - GOURNAY :**

Votre conseillère est Mme Kerdraon
Téléphone : 06-98-60-10-55
Mail : e.kerdraon@alceane.fr
Permanence le mardi matin de 8h30 à 12h30

- **CAUCRIAUVILLE - APLEMONT
MAYVILLE - HARFLEUR :**

Votre conseillère est Mme Renouvin
Téléphone : 06-98-60-10-95
Mail : p.renouvin@alceane.fr
Permanence le jeudi matin de 8h30 à 12h30

SIÈGE SOCIAL D'ALCÉANE :
444 AVENUE DU BOIS AU COQ
76620 LE HAVRE

SIMPLIFIEZ LA GESTION DE VOTRE BUDGET !

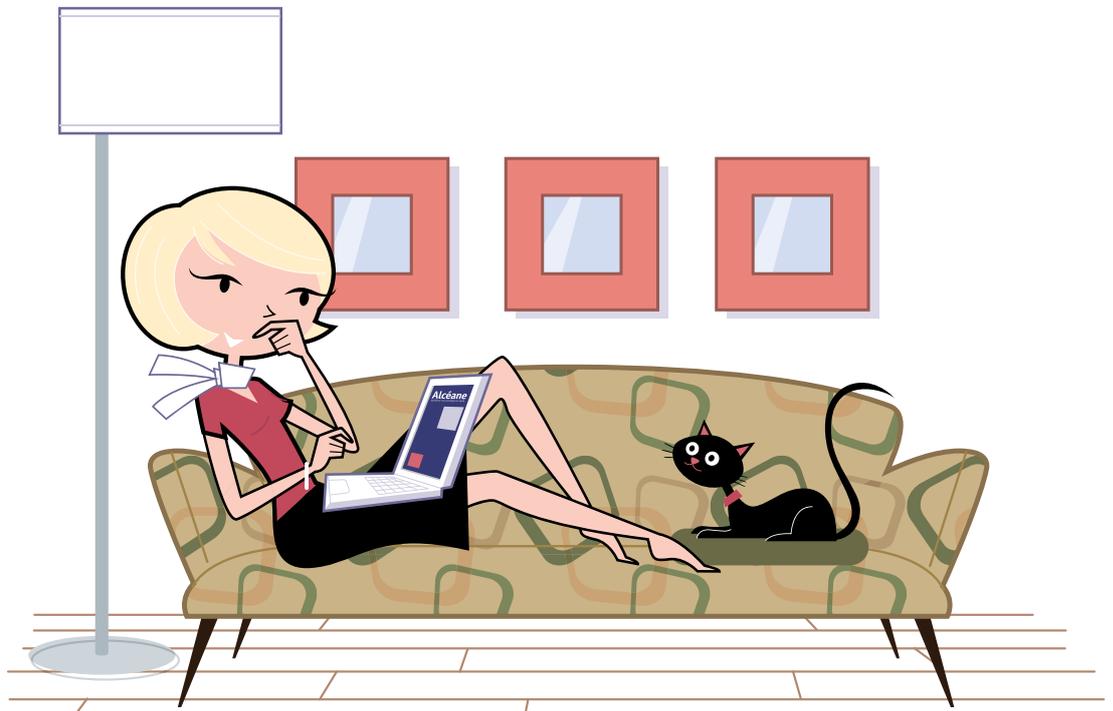
Votre avis d'échéance vous est envoyé chaque mois. Il récapitule le montant de votre loyer et de charges. Son règlement s'effectue mensuellement à terme échu. Pour vous simplifier son paiement, Alcéane met à votre disposition deux moyens de paiement efficaces.

OPTEZ POUR VOS AVIS D'ÉCHÉANCE EN LIGNE

Si vous avez choisi le paiement de votre loyer par prélèvement automatique, vous pouvez bénéficier du service d'avis d'échéance en ligne.

Facile, pratique et gratuit, ce service vous permet de consulter, télécharger et d'enregistrer vos avis d'échéance en un clic sur votre ordinateur quand vous le souhaitez depuis votre espace locataire sur Alceane.fr, un site entièrement sécurisé. Vous êtes alerté chaque mois de l'arrivée du dernier avis sur votre adresse mail. Dans une démarche éco-responsable, vous imprimez uniquement les avis dont vous avez besoin.

LA DEMANDE EST TÉLÉCHARGEABLE SUR ALCEANE.FR OU BIEN RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE NOTRE SERVICE QUITTANCEMENT.



Sur internet, vous payez quand vous le voulez, depuis chez vous !

Le service de paiement en ligne depuis le site Alceane.fr est entièrement sécurisé et répond aux règles les plus strictes en termes de confidentialité. Pour accéder à ce service en ligne, vous devez vous connecter à votre espace locataire, munissez-vous de votre identifiant et du mot de passe transmis par Alcéane. Si vous l'avez perdu, vous pouvez renouveler votre demande sur le site internet.

Avec le prélèvement, vous choisissez la date de votre paiement.

Ni retard, ni oubli de paiement de loyer avec le prélèvement automatique. Simple et gratuit, le mandat de prélèvement ne génère aucuns frais supplémentaires. Vous choisissez entre plusieurs dates (le 2, le 7 ou le 10 du mois) et le montant est débité directement sur votre compte bancaire. La demande est téléchargeable sur Alceane.fr ou bien renseignez-vous auprès de notre service encaissement au 02 32 850 850.

100% des emballages sont désormais recyclables

Depuis le mois de septembre, les habitants des 17 communes de la CODAH peuvent désormais recycler 100% des emballages. Le pot de yaourt, la barquette en plastique, le film qui entoure le pack d'eau vont rejoindre les papiers, conserves, cartons dans les poubelles jaunes. Plus de question à se poser : si c'est un emballage, quel qu'il soit, il va dans le container jaune (ou le sac jaune).



JE RECYCLE DANS LE BAC JAUNE



BOUTEILLES - FLACONS EN PLASTIQUE



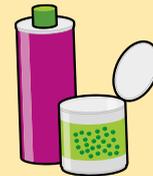
BRIQUES ALIMENTAIRES



PAPIERS - JOURNAUX MAGAZINES - ENVELOPPES



EMBALLAGES EN CARTON



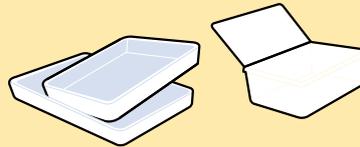
EMBALLAGES EN MÉTAL



POTS DE YAOURT ET DE CRÈME



PAPIERS ABSORBANTS



BARQUETTES EN POLYSTYRÈNE OU EN PLASTIQUE



SACS ET FILMS PLASTIQUES

JE RECYCLE DANS LE BAC VERT



BOUTEILLES - BOCAUX - POTS EN VERRE

À JETER DANS UN SAC POUBELLE FERMÉ



COUCHES CULOTTES



LINGETTES



RESTES DE REPAS



Soyez rassuré(e), soyez bien assuré(e) !

La souscription d'un contrat d'assurance habitation est obligatoire pendant toute la durée de votre bail.

Ce contrat permet de garantir les risques de dommages que vous subirez ou que vous causerez, à l'occasion d'un sinistre. Sans assurance, vous ne serez pas remboursé(e) de vos biens détériorés, que vous soyez à l'origine du sinistre ou non.

Alcéane est en droit de vous demander à n'importe quel moment une attestation d'assurance. A défaut de remise de ce document, Alcéane peut souscrire une assurance pour votre compte qui vous sera refacturée sur votre prochain avis d'échéance. Toutefois, cette assurance ne couvrira que les dommages causés au bâtiment à la suite d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux et non votre mobilier (c'est-à-dire tous les biens vous appartenant).

L'ARTICLE 7 DE LA LOI 89-462
DU 6 JUILLET 1989.

Vous pouvez souscrire un contrat d'assurance auprès de la compagnie d'assurance de votre choix. Nous vous conseillons de vérifier que les garanties proposées et la somme des indemnités versées en cas de sinistre correspondent à votre situation.

Une assurance habitation inclut de nombreuses garanties. Le minimum obligatoire étant :

- les risques locatifs : les dommages causés à l'immeuble et/au voisinage en cas d'incendie et autres risques associés, d'explosion, d'inondation.
- la responsabilité civile vie privée : les dommages causés à d'autres personnes par vous-même, votre conjoint, vos enfants et votre animal domestique (chat et chien, selon la catégorie).

Et nous vous rappelons que chaque année, vous devez transmettre votre attestation d'assurance aux services d'Alcéane.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Sous 48 heures, vous devez contacter votre assureur qui vous donnera la marche à suivre en fonction de la situation. Il est important de conserver toutes preuves des dommages (objets cassés ou détériorés, factures, photos, garanties...) car elles peuvent être demandées lors de la procédure d'indemnisation. Cependant, la meilleure assurance est la précaution : veillez à bien fermer vos robinets pour éviter les dégâts des eaux, ne laissez pas une friteuse sans surveillance pour éviter un incendie.... **Restez vigilant(e) !**



POUR DE BONNES RELATIONS DE VOISINAGE

Votre qualité de locataire vous donne des droits mais aussi des devoirs. C'est le respect des uns et des autres qui garantit une bonne entente avec vos voisins et votre bailleur. Pour vivre sereinement, Alcéane vous rappelle quelques conseils.

En signant votre bail, vous avez également accepté le règlement intérieur établi par Alcéane. Il est à lire, à conserver et s'applique également à vos enfants, aux membres de votre famille et à vos invités. Si vous ne respectez pas le bien-être de votre voisinage, des sanctions seront appliquées.

- Pensez à prévenir vos voisins lors d'événements exceptionnels (travaux ou fêtes...), ils apprécieront votre geste.
- Lors de vos sorties avec vos animaux, tenez-les en laisse et ramassez leurs déjections. Nous vous rappelons que seuls les animaux domestiques sont tolérés (chien, chat...).
- Il est interdit de fumer dans les parties communes, les halls et les ascenseurs sous peine d'amende.
- Les escaliers et les halls ne sont pas des terrains de jeux pour les enfants. Ils s'amuseront davantage sur des aires de jeux aménagées.
- Vos sacs poubelles fermés sont à déposer dans le container approprié à chaque déchet (ménager, recyclé, verre).

Si vous rencontrez des difficultés avec un voisin... avant tout, tentez de le rencontrer et de dialoguer....Il est possible qu'il ne se rende pas compte de la gêne qu'il peut occasionner. Souvent, après une petite discussion, tout peut rentrer dans l'ordre. Si les nuisances persistent... contactez votre agent de proximité qui tentera de trouver une solution amiable. La plupart des conflits de voisinage prend fin suite au passage d'un agent d'Alcéane.



FACE À LA RECRUESCENCE DES TENSIONS AVEC LE PERSONNEL D'ALCÉANE, NOUS VOUS RAPPELONS...

... que ces agents sont chargés d'une mission de service public ou dépositaires de l'autorité publique. Ces qualités constituent une circonstance aggravante lorsqu'une infraction est commise à leur encontre dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette circonstance aggravante sera retenue en cas d'outrage (jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende), de menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes ou les biens (jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende), de meurtre, d'actes de barbarie ou de torture, de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, de

violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente et des violences avec ou sans interruption temporaire de travail (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende). Alcéane sera intransigeant pour toute infraction commise à l'encontre de l'un de ses agents. Une plainte sera systématiquement déposée au nom de l'Office et celui-ci demandera en justice des dommages et intérêts.

CF. Articles du Code Pénal 221-4 ; 222-3 ; 222-8 ; 222-10 et 222-12.

DES LOCATAIRES CONNECTÉS



Depuis chez vous ou n'importe où, vous pouvez effectuer plusieurs démarches en ligne sur Alceane.fr :

- payer votre loyer
- télécharger une demande de mandat de prélèvement
- consulter et télécharger votre avis d'échéance*
- déposer une demande d'intervention
- commander un badge
- lire votre magazine HOME

* voir page 12 de ce magazine.

Toujours engagé dans le développement des services en ligne, Alcéane a organisé auprès de ses locataires un grand jeu concours.



Les 10 gagnants en présence de la présidente d'Alcéane, Agnès Firmin-Le Bodo

Le 14 octobre dernier, Agnès Firmin-Le Bodo, Présidente d'Alcéane, a remis des tablettes numériques aux 10 locataires gagnants du jeu concours organisé par Alcéane. A l'heure du tout numérique et dans un contexte où le développement d'Internet et du web mobile transforment la société et les habitudes des utilisateurs, Alcéane a créé ce jeu concours pour sensibiliser ses locataires à l'usage de ces nouveaux outils. Chaque année, Alcéane s'engage à proposer des services de qualité à ses locataires, proches de leurs habitudes de vie, accessibles 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.



ALCEANE.FR VA ÉVOLUER

Une enquête a été réalisée auprès de 2000 locataires pour connaître leur usage des services proposés sur Alceane.fr et recueillir leur opinion sur les informations disponibles sur le site.

Nos collaborateurs se sont enrichis de ces observations pour améliorer l'accès et l'utilisation du site internet. Alcéane vous informera prochainement des avancées et des nouvelles fonctionnalités qui vous seront offertes.

ALCÉANE EN BAS DE CHEZ VOUS SANS VOUS DÉPLACER !

Pour toutes vos questions, adressez-vous en premier à votre gardien, gestionnaire de votre résidence. N'hésitez pas à lui poser des questions. Il veille à la bonne tenue générale, à l'entretien et au respect du règlement intérieur de la résidence. Il signale aux services les principaux événements se déroulant dans votre immeuble. Il constate les problèmes techniques et transmet l'information à nos services. Il peut également assurer le suivi des réclamations.

POUR CONTACTER VOTRE
GESTIONNAIRE D'IMMEUBLE :
ses coordonnées, les jours et horaires
de ses permanences sont affichés
dans votre hall d'entrée.



**Vous avez
la parole !**

Écrivez,
découpez et
envoyez la carte
pour nous faire
part de vos
suggestions.

Service simple et
gratuit, n'ajoutez
pas de timbre,
la carte est
préaffranchie.

Cet espace est réservé à vos suggestions et vos remarques :

FACULTATIF Nom : _____ Téléphone : _____
Email : _____

VOS NUMÉROS ET CONTACTS UTILES



NUMÉROS IMPORTANTS

Alcéane au 02 32 850 850

ERDF Dépannage au 09 72 67 50 76

GRDF Dépannage au 0 800 47 33 33

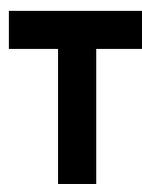
Thermigaz au 0 800 300 218

Otis au 0 800 24 24 07

Afem au 02 31 22 03 77

ALCEANE.FR

ECOPLI



20 g
Validité permanente

ALCÉANE
AUTORISATION 97909
76079 LE HAVRE CEDEX

Une annonce vous intéresse...

CONTACTEZ NOTRE SERVICE VENTE

AU **02 32 850 850**

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H30

**SANS FRAIS D'AGENCE
& FRAIS DE NOTAIRE
RÉDUITS**



MARE AU CLERC 38.000 €

Dans une copropriété de 20 logements appartement de 53m² comprenant entrée, cuisine, séjour, deux chambres, balcon, une cave (1600 € de charges courantes chauffage inclus). DPE : D.

Offre réservée aux locataires d'Alcéane jusqu'au 30 octobre 2016.



PERREY

70.500 €

Dans copropriété de 54 logements appartement de 47m² comprenant entrée, wc, salle de douches, cuisine, séjour, deux chambres, une cave (1680 € de charges courantes chauffage inclus) DPE : D.

Offre réservée aux locataires d'Alcéane jusqu'au 11 décembre 2016.



CAUCRIAUVILLE

56.000 €

Dans copropriété de 20 logements appartement de 80m² comprenant entrée, wc, salle de douches, cuisine, séjour, trois chambres, une cave (1900 € de charges courantes chauffage inclus) : DPE : D.



GRAVILLE

62.000 €

Dans une copropriété de 12 logements appartement de 60m² comprenant entrée, cuisine, séjour salon avec balcon, deux chambres, salle de douches, wc, cave et emplacement de stationnement individuel (840 € de charges annuelles courantes). DPE : D.

Offre réservée aux locataires d'Alcéane jusqu'au 11 décembre 2016.



GRAVILLE

62.000 €

Dans une copropriété de 12 logements appartement de 60m² comprenant entrée, cuisine, séjour salon, deux chambres, salle de douches, wc, cave et emplacement de stationnement individuel (840 € de charges annuelles courantes). DPE : D.



ARISTIDE BRIAND 66.000 €

Dans une copropriété de 7 logements appartement de 74m² comprenant entrée, cuisine, séjour salon, une chambre, salle de bains, wc, cave (900 € de charges annuelles courantes). DPE : VIERGE.



PALAIS DE JUSTICE

80.600 €

En cœur de ville proche tramway, dans copropriété de 50 logements, appartement de 62m² comprenant entrée, séjour, cuisine, salle de douches, wc, trois chambres, stationnement dans cour (1860 € de charges annuelles chauffage inclus). DPE : D.

Offre réservée aux locataires d'Alcéane jusqu'au 11 décembre 2016.

HOME

#10 OCTOBRE 2016 - LE MAGAZINE DES LOCATAIRES D'ALCÉANE

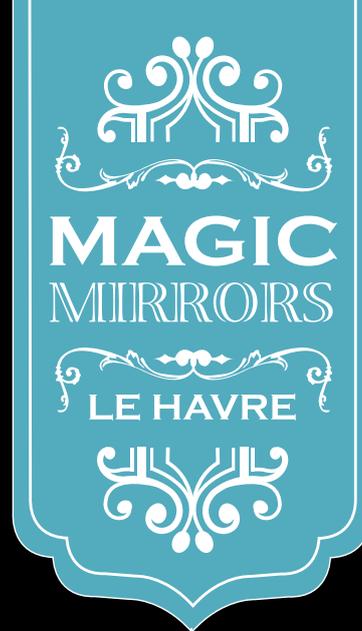
Édité par Alcéane,
444 avenue du Bois au Coq - CS 77006
76080 Le Havre cedex
Tél. 02 32 850 850 - www.alceane.fr
Numéro diffusé à 16 000 ex.
Dépôt légal à parution / ISSN : 2109-3393

Directeur de la publication : Jean-Pierre Niot
Rédacteur en chef : Aldéric Lesterlin
A participé à ce numéro : Aurélie Louin
Maquette : Direction communication
Illustrations : Raphaël Delerue
Crédits photos : Guy Isaac / Alcéane



Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.
Imprimerie Gabel

VENDREDI MAGIC



Ville du Havre - 2016



© Aquila artwork

28 octobre
21 h

VAUDOU GAME

Musique du monde

25 novembre
21 h

BEN TOURY

Boogie woogie



© Philippe Bésard



© Marc Olin

16 décembre 21 h

HUGH COLTMAN

Jazz

Première partie, 20 h

SARAH LENKA

Jazz

Tarifs : 10 € / 5 €

magicmirrors.lehavre.fr et

Billetterie / Bar / Petite restauration sur place - ouverture : 1 h avant le concert

Réservation : Fnac - Carrefour - Géant - Intermarché - 0 892 68 36 22 (0,40 €/min)

En ligne sur francebillet.com

Magic Mirrors - Quai des Antilles - Parking privé gratuit - Tramway et bus : *Station Gares*

leHavre